

COMMUNE
DE
MONS-EN-PÉVÈLE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE

Envoyé en préfecture le 26/07/2021

Reçu en préfecture le 26/07/2021

Affiché le

ID : 059-215904111-20210723-21_140-AR

SLO

MONS EN PEVELE, le 23 Juillet 2021

Monsieur le Préfet de la Région
NORD - PAS DE CALAIS

Préfecture - DRLP - Bureau de la
Circulation
2, rue Jacquemars Giélée
59039 LILLE CEDEX

A l'attention de Monsieur BACQUET Alain.

OBJET : Organisation d'une épreuve sportive « TOUR DE LA PEVELE »
par le 3CTeam le 26 Septembre 2021

V/REF. : Affaire suivie par M. BACQUET Alain

Monsieur le Préfet,

Suite à votre courrier relatif à l'épreuve reprise en objet, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le projet d'organisation d'une épreuve sportive « TOUR DE LA PEVELE », le 26 Septembre prochain, ne soulève aucune opposition ni de prescriptions de ma part.

Veuillez croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de mes sentiments respectueux.

P. Le Maire,
L'Adjointe au Maire,
C. LIEVENS.



230, RUE du Moulin
59246 MONS-EN-PÉVÈLE
Tél. : 03 20 59 21 10
Fax : 03 20 84 92 37
E-mail : contact@mairie-monsenpevele.fr



Envoyé en préfecture le 26/07/2021
Reçu en préfecture le 26/07/2021
Affiché le
ID : 059-215904111-20210723-21_140-AR

ARRETE N°21-140

Le Maire de MONS EN PEVELE,
VU les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
Considérant qu'à l'occasion du TOUR DE LA PEVELE organisé le Dimanche 26 Septembre 2021 par le 3C'Team de CAMPHIN EN CAREMBAULT, il y a lieu de prendre toutes mesures afin d'éviter les accidents et assurer le bon déroulement de l'épreuve,

ARRETE

ARTICLE 1° : La Circulation et le stationnement des véhicules seront interdits, sauf en ce qui concerne les services chargés du maintien de l'ordre et de la sécurité, le Dimanche 26 Septembre 2021 entre **13 heures 00 et 18 heures 00** sur :

- Rue des Deux-Villes, Rue du Moulin, Allée Dupire, Rue du Cawoin, Rue de la Pétric, Ruc Emile Thibaut, D120 rue de Martinval, Voie Communale 11 Chemin du Blocus, Voie Communale 13 Chemin du Grand Cat, Rue de la Vincourt, Rue de la Distillerie, Au rond-point D954 rue Saint Jean, Pavé du cimctière, Rue du 8 Mai, Rue du Passage Roland

ARTICLE 2° : Un itinéraire de déviation ainsi que la matérialisation de l'interdiction édictée à l'article 1^{er} (signalétique, barrières et commissaires de course) seront mis en œuvre par l'organisateur de l'épreuve.

ARTICLE 3° : La vente et la consommation de boissons alcoolisées est interdite sur le parcours à compter du Vendredi 24/09 à minuit.

ARTICLE 4° : Mme la Secrétaire Générale de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Préfet du Nord à LILLE,
- Monsieur le Président du Conseil Général du Nord – Unité Territoriale de DOUAI,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de THUMERIES,
- Monsieur le Chef du Service Prévision du SDIS 59 Groupement 3 à VILLENEUVE D'ASCQ,
- Monsieur le Président de l'Association 3CTEAM à CAMPHIN EN CAREMBAULT.

FAIT A MONS EN PEVELE, le 23/07/2021.

230, rue du Moulin
59246 MONS-EN-PÉVÈLE
TÉL. : 03 20 59 21 10
FAX : 03 20 84 92 37
E-mail : contact@mairie-monsenpevele.fr



P. Le Maire,
L'Adjointe au Maire,
C. LIEVENS.

